

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 juin 2023

Procès-verbal

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de Juin, les membres du Conseil Municipal de Brueil-en-Vexin légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Martine TELLIER, Maire.

Date de convocation : 02.06.2023

Présents : Martine Tellier, Monique Roncin, Elodie André, Emeline Bartnik, Antoine Westelynck, Matthieu Abadie, Michel Binet, Patrick Bojoie, Jérémy Sotot, Alexandre Valgrès

Absents excusés :

Absents : Marc Vandeputte, Augustin Dumont, Grégory Kazmierzack
Monique Roncin a été nommée secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LE SEY
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouvel ordre du jour présenté par Madame le Maire.

Approbation du procès-verbal du 09 mai 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération N° 2023.014

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le Code Electoral ;

Vu le décret n°2023-257 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2023-05 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner ;
Madame Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mesdames Emeline Bartnik et Monique Roncin, et Messieurs Patrick Bojoie et Alexandre Valgrès. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées : Martine Tellier, Monique Roncin, Antoine Westelynck

Madame La Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

Monique Roncin : 10 voix

Martine Tellier : 10 voix

Antoine Westelynck : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Michel Binet, Alexandre Valgrès, Marc Vandeputte

Madame La Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

Michel Binet : 10 voix

Marc Vandeputte : 10 voix

Alexandre Valgrès : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Délibération N° 2023.015
Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LE SEY

Vu la Loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dont la création des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) ;

Vu la délibération du Syndicat d'Energie des Yvelines – SEY – en date du 18 avril 2013 concernant la mise en place d'un service de regroupement des demandes de CEE pour les communes adhérentes ;

Vu le projet de convention entre le SEY et la commune de Brueil-en-Vexin ;

Considérant que le dispositif de valorisation des CEE par le SEY permet d'obtenir un financement complémentaire des opérations de rénovations énergétiques réalisées par la commune,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de valorisation des CEE avec le SEY afin de bénéficier des financements correspondants.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le SEY pour la valorisation des CEE des opérations de rénovation énergétiques réalisées ou programmées par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30

Le secrétaire de séance
Monique RONCIN

Le Maire,
Martine TELLIER